

AR Prefecture

006-210601316-20240621-D2024\_20-DE

Recu le 03/07/2024

Département des alpes maritimes



Commune de Sallagriffon  
(06910)

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal  
De SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à 17h00  
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, POU Jean-Pierre

Absent (s) ; JUBEUX Sébastien donne procuration à JJ BAYONNE,

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	05
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 14 juin 2024

Délibération D2024\_20

Objet : subvention à l'association Santé Plus Estéron

Vu la demande de l'association Santé+ Estéron

Vu les difficultés rencontrées pour l'installation de professionnels de santé dans notre territoire

Considérant que c'est de la responsabilité des communes de participer au maintien de la maison de santé.

Le Maire propose d'accepter la demande de l'association de participer pour un montant de 2 € par habitant.

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

- **D'ACCEPTER** la participation annuelle de 2€ par habitant soit 100.00 €, la population de Sallagriffon étant de 50 personnes

VOTES :

Pour : 05

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.**

Jean-Jacques BAYONNE  
Le Maire